

Rapport Annuel 2015



Réunion des Mutuelles d'Assurances
Régionales

Sommaire

Réunion des Mutuelles d'Assurances Régionales

- Organisation page 2
- Rapport du Conseil d'Administration page 3
- Comptes sociaux REMA 2015 page 5
 - Compte de résultat page 5
 - Bilan page 7
 - Engagements page 9
 - Annexe aux comptes sociaux page 10

- Placements page 24
 - Etat récapitulatif des placements page 24
 - Etat détaillé des placements page 25

- Résolutions page 27

REMA

Conseil d'Administration au 31 décembre 2015

Pierre FRANCOIS
Président

Jean-Pierre LELIEVRE

Jacques ISAMBERT
Vice-Président

Monique LUCE

Michel SERRURIER
Vice-Président

Dominique MARIE

Jean-Antoine CHABANNES
Membre du bureau

Olivier LACOSTE LAGRANGE
Administrateur représentant les
salariés

Charles RELECOM
Membre du bureau

Marie-Hélène POIRIER
Secrétaire du conseil

Alain TEMPELAERE
Président d'Honneur
Membre du bureau

Marc COHEN

Jean-Yves DEBALLON

Eric LE BARON

Direction générale

Directeur général :

Alexandre VERCHER

Commissaires aux comptes

Titulaires :

S.A. Thierry MOREL & Associés
56, rue du Grand Faubourg 28000 Chartres
Représentée par Thierry Morel
En fonction jusqu'en 2016

PricewaterhouseCoopers Audit S.A.
63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine
Représentée par Alain DELAGE
En fonction jusqu'en 2016

Suppléants :

Jean-François ANGENAULT
28, Bd Alexandre Martin
45000 ORLEANS
En fonction jusqu'en 2016

Yves NICOLAS
63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine
en fonction jusqu'en 2016

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2016

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre société au cours de l'exercice 2015, 15^{ème} année d'activité de la REMA depuis la fusion de la MACI et des ASSURANCES MUTUELLES D'EURE ET LOIR, et pour soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultat.

LES COTISATIONS

Notre chiffre d'affaires (*cotisations émises nettes d'annulations*) s'est élevé à la somme de 12 362 K€, soit une augmentation de 23,2 % par rapport à l'année 2014. Celle-ci est principalement due au développement de l'activité de la branche Santé.

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires Santé représentait 8 471 K€ soit 68,5 % du chiffre d'affaires total de la REMA.

La branche Dommages s'élevait à 3 891 K€ contre 4 419 K€ en 2014, soit une baisse de 11,95 % due principalement à la fin de notre partenariat avec le courtier AUTOFIRST.

Le nombre de contrats en portefeuille est de 19 059 (23 472 en 2014) soit une diminution de 4 413 contrats. Cette variation se décompose entre la branche Santé qui totalise 9 707 contrats, soit une augmentation de 0,9 %, la branche Dommages qui détient 9 434 contrats, enregistre une baisse de 31.5%.

Les cotisations brutes acquises à l'exercice qui s'élèvent à 12 370 K€, ont augmenté de 23,2 %, la branche Santé enregistrant une progression de 51%.

Si l'on retire les cotisations cédées aux réassureurs (6 632 K€), le montant des cotisations nettes acquises à l'exercice s'élève à la somme de 5 738 K€, soit une augmentation de 23,4 % par rapport à l'exercice 2014.

LES SINISTRES

La charge brute des sinistres se monte à 7 249 K€ soit une augmentation de 24 % par rapport à 2014.

Le rapport Sinistres sur Cotisations (S/C) est donc de 58,61 % contre 58,2 % en 2014.

La branche Dommages enregistre une augmentation de la sinistralité de 10,91 %.

La branche Santé continue son développement et enregistre une diminution de sa sinistralité de 11,31 %.

LA REASSURANCE

Les cotisations cédées (6 632 K€) augmentent de 23,1 % en raison du développement de la branche Santé prise en charge à hauteur de 50, 85, 90 et 100% ; La réassurance en dommages n'intervenant qu'à hauteur de 854 K€.

Le montant des sinistres pris en charge par la réassurance s'élève à 3 592 K€ contre 3 715 K€ en 2014.

Les commissions reçues des réassureurs s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2 349 K€ provenant de la branche Santé à hauteur de 2 260 K€ et de 90 K€ pour le « Dommage ».

De ce fait, le coût de la réassurance a un impact négatif de 691 K€ alors qu'en 2014 l'impact était positif de 152 K€.

Le rapport Sinistres sur Cotisations net de réassurances est donc de 64,2 % contre 56,7 % en 2014.

LES CHARGES TECHNIQUES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2015, les frais d'acquisition, d'administration ainsi que le solde des autres charges et produits techniques de la REMA, s'élèvent à 3 115 K€, contre 2 658 K€ pour l'exercice 2014, soit une augmentation de 17,2 % engendrée par le fort développement de la branche Santé.

Dans ces charges techniques, les frais généraux ont enregistré une diminution de 6 %.

RESULTAT TECHNIQUE

Malgré les produits de placements alloués (376 K€), l'activité « Dommages » enregistrant une diminution, le résultat technique 2015 enregistre une détérioration de 874 K€, soit une perte de 917 K€.

A noter que la branche « Santé » dans sa phase de développement, présente une perte de 482 K€, la branche « Dommages aux biens » enregistre respectivement, pour les « Particuliers » : une perte de 180 K€, pour les « Professionnels » : une perte de 23 K€, pour les « Agricoles » : une perte de 304 K€, pour les « Catastrophes Naturelles » : un excédent de 19 K€, pour la « Protection Juridique » : un excédent de 54 K€.

LES PLACEMENTS

Les produits nets de placements représentent un montant de 1 407 K€, à comparer à un total de 1 381 K€ en 2014, soit une augmentation de 1,9 %.

A la fin de l'exercice 2015, l'allocation du portefeuille en valeur de réalisation présente un portefeuille d'obligations et d'actions en légère augmentation par rapport l'allocation de l'exercice 2014 :

- **71,08 %** (71,91 % fin déc. 2014) en obligations et produits monétaires
- **23,61 %** (22,69 % fin déc. 2014) en actions, OPCVM actions et OPCVM de gestion alternative
- **0,16 %** (0,16 % fin déc. 2014) pour WILHELM et DOMUS
- **5,15 %** (5,24 % fin déc. 2014) pour l'immobilier

Au 31 décembre 2015, à l'actif du bilan, les placements de la REMA, en valeur comptable, s'élèvent à 27 546 K€ contre 26 262 K€ fin 2014, soit une augmentation de 4,9 %.

En valeur de réalisation, ceux-ci représentent 33 013 K€ contre 33 011 K€ l'année dernière, faisant ressortir un montant de plus-values latentes de 5 828 K€ contre 7 014 K€ fin 2014, soit une diminution de 16,5 %.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Une reprise de provision pour litige avec un ancien agent a été comptabilisée pour 5 K€, le dossier étant clos.

Suite au jugement rendu, la REMA n'a pas réglé l'indemnité compensatrice due à cet agent, se traduisant ainsi par un profit exceptionnel de 91 K€

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2015 présente un bénéfice de 139 K€, à comparer à un bénéfice de 753 K€ pour l'exercice 2014.

PROSPECTIVE

Dans le cadre de son activité, la REMA doit couvrir une marge de solvabilité au moins égale au fonds de garantie de 3,7 M€. Elle dispose d'une très large sur-couverture de cette marge, à raison de 5 fois sans prise en compte des plus-values latentes, et 7 fois compte tenu des plus-values latentes au 31/12/2015.

Pour mémoire, le calcul tel que décrit dans le code des assurances, sans le minimum lié au fonds de garantie, ni le minimum touchant la variation d'exigence de marge de solvabilité, s'établit, pour 2015 à 1 169 K€, soit une couverture de 22 fois en incluant les plus-values latentes et de 17 fois hors plus-values latentes.

Compte tenu de cette très large sur-couverture et de l'importance de ses fonds propres (20 M€), la REMA a les moyens de garantir la sécurité et la confiance de ses sociétaires et de se développer.

COMPTES SOCIAUX (*en milliers d'euros*)
REMA 2015

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Compte technique de l'assurance non-vie		Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes (n-1) 31/12/2014
1. Primes acquises :		12 370	6 632	5 738	4 650
1 a Primes	+	12 362	6 632	5 730	4 643
1 b Variation des primes non acquises	+/-	8		8	7
2. Produit des placements alloués		376		376	374
3. Autres produits techniques	+	51		51	56
4. Charges des sinistres :		7 685	3 582	4 103	2 142
4 a Prestations et frais payés	-	8 057	4 008	4 049	4 052
4 b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-372	-426	54	-1 910
5. Charges des autres provisions techniques	+/-	-228	9	-237	135
6. Participations aux résultats	-				
7. Frais d'acquisition et d'administration :		5 130	2 349	2 781	2 366
7 a Frais d'acquisition	-	3 613		3 613	2 866
7 b Frais d'administration	-	1 517		1 517	1 326
7 c Commissions reçues des réassureurs	+		2 349	-2 349	-1 826
8. Autres charges techniques	-	385		385	348
9. Variation de la provision pour égalisation	+/-	50		50	129
Résultat technique de l'assurance non-vie		-225	692	-917	-40

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

(suite)

Compte non technique		Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014
1. Résultat technique de l'assurance non-vie		-917	-40
2. Résultat technique de l'assurance vie			
3. Produits des placements :		1 872	1 898
3 a Revenus des placements	+	909	1 075
3 b Autres produits des placements	+	2	637
3 c Profits provenant de la réalisation des placements	+	961	186
4. Produits des placements alloués	+		
5. Charges des placements :		465	517
5 a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	67	55
5 b Autres charges des placements	-	310	247
5 c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	88	215
6. Produits des placements transférés	-	376	374
7. Autres produits non techniques	+	26	61
8. Autres charges non techniques	-	99	98
9. Résultat exceptionnel :		98	1
9 a Produits exceptionnels	+	98	6
9 b Charges exceptionnelles	-		5
10. Participation des salariés	-		
11. Impôt sur les bénéfices	-		178
12. Résultat de l'exercice		139	753

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Montants Bruts	Amortissements et provisions pour dépréciation	Montants nets au 31.12.2015	Montants nets au 31.12.2014
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège				
2. Actifs incorporels	30	30		
3. Placements :	28 549	1 003	27 546	26 262
3a Terrains et constructions	1 527	1 003	524	558
3b Placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	108		108	107
3c Autres placements	26 914		26 914	25 597
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte				
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	884		884	1 302
5a Provisions pour primes non acquises	5		5	6
5b Provisions d'assurance-vie				
5c Provisions pour sinistres (vie)				
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	870		870	1 296
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)				
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)				
5g Provisions d'égalisation	9		9	
5h Autres provisions techniques (vie)				
5i Autres provisions techniques (non-vie)				
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte				
6. Créances :	561	129	432	793
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :				
- 6aa Primes acquises non émises	1		1	7
- 6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	221	129	92	215
6b Créances nées d'opérations de réassurance	82		82	96
6c Autres créances :				
- 6ca Personnel				2
- 6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	224		224	41
- 6cc Débiteurs divers	33		33	432
6d Capital appelé non versé				
7. Autres actifs :	202	103	99	222
7a Actifs corporels d'exploitation	176	103	73	15
7b Comptes courants et caisse	26		26	207
7c Actions propres				
8. Comptes de régularisation - Actif :	2 379		2 379	2 467
8a Intérêts et loyers acquis non échus	339		339	422
8b Frais d'acquisition reportés	1 984		1 984	2 005
8c Autres comptes de régularisation	56		56	40
9. Différence de conversion	25		25	
Total de l'Actif			31 365	31 046

Passif	Montants nets au 31.12.2015 avant affectation des résultats	Montants nets au 31.12.2014 après affectation des résultats
1. Capitaux propres :	19 953	19 763
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	838	838
1b Primes liées au capital social	171	171
1c Réserves de réévaluation	229	229
1d Autres réserves	17 135	17 083
1e Report à nouveau	1 441	689
1f Résultat de l'exercice	139	753
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes :	7 086	7 644
3a Provisions pour primes non acquises	373	381
3b Provisions d'assurance-vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	6 185	6 557
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	506	455
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	22	251
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5. Provisions pour risques et charges	75	76
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
7. Autres dettes :	2 847	2 311
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	749	23
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 373	1 158
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers les établissements de crédit	105	
7e Autres dettes :		
- 7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
- 7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
- 7ec Personnel	33	31
- 7ed Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	275	403
- 7ee Créanciers divers	312	696
8. Comptes de régularisation - Passif	1 402	1 252
9. Différence de conversion	2	
Total du passif	31 365	31 046

Tableau des Engagements (En milliers d'euros)

Engagements	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Engagement reçu	1 234	1 298	- 64
IFT	1 234	1 298	- 64
Engagement donné	20	35	- 15
Contrat de locations de véhicule de Société sur une durée de 48 mois auprès de la Société ARVAL	20	35	- 15

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)

La présente annexe est établie conformément aux dispositions des articles 8 à 16 du Code de Commerce, des articles du Code des Assurances R. 341-2 et A 344-3 et son annexe spéciale. Il s'agit en particulier :

- du décret n° 94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 portant transposition de la directive européenne n° 91-674 du 19 décembre 1991 concernant les comptes des entreprises d'assurance.
- du décret n° 95-153 du 7 février 1995 et de l'arrêté du 19 avril 1995 qui modifient les règles de constitution de certaines provisions.

Conformément aux modalités définies par l'arrêté sus visé, le plan de comptes utilisé par la REMA est établi depuis le 1^{er} JANVIER 1995 suivant la nomenclature prévue à l'Annexe A 343-1 1^o alinéa du Code des Assurances.

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le développement de la branche Santé se poursuit avec les courtiers Ma Santé Facile, WILHELM, HENNER et ADP Courtage.

Ce dernier ayant rejoint la REMA en octobre 2015.

La REMA a débuté au cours du 2^{ème} semestre 2015, une catégorie de produits destinée aux chiens & chats.

II - INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES METHODES UTILISEES

1°) PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le Code des Assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros. L'exercice comptable a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2015 ont été élaborés et présentés dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, de non compensation, de la continuité d'exploitation et de l'indépendance des exercices.

A) POSTES DU BILAN

- Actifs Incorporels

Ce poste comprend notamment les logiciels.

Pour respecter la réglementation comptable, les frais d'acquisition des contrats et les frais d'acquisition des immobilisations figurent dans des comptes de régularisation - actif.

- Placements Immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de Sociétés Civiles Immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Au 1^{er} janvier 2005, conformément aux règlements du CRC 2002-10 et 2004-06, la société a appliqué la méthode par composant sur son parc immobilier. La méthode prospective a été retenue : la valeur nette comptable des immeubles au 01.01.2005 a été répartie entre les différents composants les constituant.

Les composants retenus et leur durée d'amortissement (selon la méthode linéaire) sont les suivants :

- Gros œuvre : 80 ans
- Clos et couvert : 30 ans
- Lots techniques : 25 ans
- Second œuvre : 15 ans

A l'exception des immeubles du 48 rue Gambetta à Châteaudun et du 27 rue Docteur Gibert à Chartres qui, de construction récente, sont amortis selon la même méthode mais sur des durées différentes :

- Gros œuvre : 50 ans
- Clos et couvert : 30 ans
- Lots techniques : 20 ans
- Second œuvre : 25 ans

La valeur du terrain lorsqu'elle n'est pas indiquée dans l'acte de vente, est déterminée selon la quote-part de la charge foncière dans la valeur de réalisation définie lors de l'expertise foncière réalisée le 31 décembre 2004 et déduite de la valeur résiduelle du 31 décembre 2004.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales, actualisées annuellement, conformément à la réglementation.

- Placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation

Les titres de participation figurant à l'actif de la société correspondent aux titres de placement détenus dans des sociétés ayant vocation à rester durablement dans le portefeuille de la société et dans lesquelles cette dernière exerce une influence notable en raison de leur caractère stratégique.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique.

- Autres placements

Les titres à revenus fixes répondants à la définition de l'article R.332-19 font l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel ou linéaire de la décote/surcote sur leur durée résiduelle de vie.

Il s'agit des valeurs amortissables suivantes (1^o, 2^o et 2^o bis de l'article R.332-2) :

- obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des états membres de l'OCDE ;
- obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs inscrits à la cote de la bourse d'un Etat membre de l'OCDE ;
- titres de créances négociables émis par des personnes morales autres que les Etats membres de l'OCDE.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation au passif du bilan. La variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'Article R 332-20, c'est-à-dire :

- pour les titres cotés, le dernier cours coté au jour de l'inventaire,
- pour les titres non cotés, leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

Une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée lorsque la valeur globale de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des titres et immeubles relevant de l'article R.332-20 du Code des Assurances. La société n'a pas eu à constater une telle provision en 2015.

La REMA n'a pas d'exposition à la dette souveraine grecque. Les titres de certains pays périphériques de la zone euro (Espagne, Irlande, Italie, Portugal) n'ont pas fait l'objet de dépréciation dans la mesure où il n'existe pas de défaut avéré au 31 décembre 2015.

- Provision pour dépréciation

Pour les titres relevant de l'article R.332-20, une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la dépréciation a un caractère durable. Cette provision est déterminée selon les modalités de l'Avis N° 2002-F du 18 décembre 2002 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Un changement de méthode comptable sur les titres amortissables classés en R.322-20 est appliqué suite à la réforme introduite par le décret du 2 août 2013 dont l'objectif est de modifier le cadre prudentiel pour permettre aux entreprises d'assurances de participer au financement de l'économie au travers de prêts aux entreprises et aux collectivités publiques.

Cet élargissement de la liste des actifs admissibles en représentation des engagements techniques a conduit l'ANC à adapter le cadre comptable défini à l'article R.332-20 du code des assurances applicable à ce type d'actif, en adoptant le règlement n° 2013-03 du 13 décembre 2013. Ces textes définissent les nouvelles règles applicables dès la clôture au 31 décembre 2013, s'agissant de :

- l'assiette de calcul de la PRE
- l'application du régime de la surcote/décote aux titres amortissables classés en R.332-20
- les modalités de provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R.332-20

L'impact de ces textes sur les comptes au 31 décembre 2015 n'est pas significatif.

Conformément aux recommandations du CNC et de l'ACP du 15 décembre 2008, de porter le critère de présomption de dépréciation à caractère durable de 20% à 30% de moins-values latentes des placements sur 6 mois consécutifs, nous avons retenu pour cette année 2015, le critère de 20%.

Au 31 décembre 2015, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a été constituée.

- Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Des provisions pour dépréciation sont constituées pour les montants anciens non recouverts ou chaque fois que des risques de non recouvrement existent.

- Créances nées d'opérations d'assurance directe

Elles sont essentiellement constituées des soldes débiteurs des assurés qui sont comptabilisées à leur valeur nominale ainsi que les indemnités compensatrices à recevoir sur un portefeuille agent.

La provision pour dépréciation des indemnités compensatrices de portefeuille se décompose ainsi :

- Agences de Châteaudun : 61 K€
- Agence de Maintenon : 68 K€

- Autres Créances

Elles concernent essentiellement les créances envers le personnel, les organismes sociaux.

- **Autres Actifs**

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels, sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- Agencements de 5 à 33,33 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Matériel de bureau et informatique de 1 à 5 ans
- Mobilier de bureau de 1 à 10 ans

- **Comptes de régularisation :**

- **Frais d'acquisition reportés**

Conformément à l'article R 332-33 du code des assurances, la société procède lors de l'inventaire à l'évaluation des frais d'acquisition de contrats reportés sur le ou les exercices suivants.

- ce calcul est réalisé par branche d'assurances et le cumul est porté à l'actif du bilan.
- sur chaque catégorie d'assurance, est appliqué sur le montant des cotisations à reporter, le rapport frais d'acquisition / cotisations émises.
- ce calcul s'applique à la branche Santé à hauteur de 1 938 K€ et sur la branche Dommages à hauteur de 46 K€.

- **Autres comptes de régularisation**

A l'actif, ils concernent les intérêts courus acquis et non échus du portefeuille de placements pour 339 K€ et les différences sur prix de remboursement à percevoir sur obligations pour 4 K€, les charges constatées de 7 K€.

Au 31 décembre 2015, des lignes de produits IFT (dérivés actions) sont comptabilisées sur la couverture des lignes NESTLE et ROYAL DUTCH – SHELL.

Les IFT sont constatées en valeur nette comptable pour 44 K€.

Au passif, ce poste de 1 402 K€ se compose de 433 K€ d'amortissement de la différence sur le prix de remboursement des obligations et de 969 K€ de frais d'acquisition de réassurance Santé reportés.

Différence de conversion

Les opérations en devises sont converties en euros d'après le cours de change du jour d'inventaire. Les différences de conversion figurent à l'actif ou au passif. En cas de perte latente, une provision pour perte de change est constituée à hauteur du même montant.

De nouvelles règles comptables relatives à la comptabilisation des opérations en devises sont applicables à compter de l'exercice 2008. Ces règles formalisées dans l'avis CNC n°2007-2 ont été déclinées sous forme de 4 règlements du CRC, notamment le CRC n°2007-07 du 14 décembre 2007. La REMA, au 31 décembre 2015 a constaté une différence de conversion à son actif de 25 K€ et à son passif 2 K€.

- **Réserve de capitalisation**

La réserve de capitalisation est « destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu » (art R.331-6, al 3°). Elle fait partie des capitaux propres et est enregistrée au poste « Autres réserves » dans le compte 10645 « Réserve de capitalisation ».

Cette réserve est constituée lors des sorties (vente ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières amortissables réglementées (à l'exception des obligations à taux variable).

Au 31 décembre 2015, la réserve de capitalisation s'élève à 803 K€.

- Provision pour risques et charges

A compter du 1^{er} janvier 2005, la REMA a décidé de provisionner les engagements sociaux conformément à la recommandation CNC n°2003-R-01 du 1^{er} avril 2003.

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des « unités de crédits projetées », fondée sur le salaire de fin de carrière et le prorata des droits au terme.

A la fin de l'exercice 2015, la provision constituée est de 75 K€.

Une reprise de provision pour litige avec un ancien agent a été comptabilisée pour 5 K€, le dossier étant clos.

- Provisions Techniques

Au 31 Décembre 2015, les provisions techniques brutes s'élèvent à 7 086 K€ :

- **La provision pour primes non acquises** est destinée à constater pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises doivent évaluer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance, les provisions pour primes acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime correspondant à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans le chiffre d'affaires de la période.

Cette provision est calculée sur la base de la méthode du prorata temporis et porte sur la prime commerciale, c'est-à-dire la prime de risque majorée des différents chargements.

Les contrats Santé souscrits sont des contrats annuels à fractionnement mensuel, donc non annualisés et ne donnent pas ou très peu, lieu à de la PPNA.

En effet, à la prime émise mensuelle, correspond une période de garantie mensuelle ; La PPNA ne peut donc pas être supérieure à 1/12^{ème} de la prime annuelle et ce, seulement dans le cas où la prime est émise en fin de mois.

Au 31 décembre 2015, son montant est de 373 K€.

- **Les provisions pour sinistres non vie** sont déterminées par rapport à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement pour un montant total de 2 978 K€.
- une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes – son montant s'élève à 271 K€.
- une provision pour recours à encaisser s'élevant à 124 K€.

La méthode d'évaluation (hors UMAC) pour l'exercice 2015 est établie d'après l'état réel des dossiers sinistres pour lesquels un recours certain a été exercé mais non encaissé.

- **La provision pour égalisation** est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques : tempête, gel, catastrophes naturelles, attentats, pollution, atomique, aviation.

Sur l'exercice 2015, une dotation de la provision a été constituée à hauteur de 33 K€ sur la branche « Tempêtes » et de 28 K€ pour la branche « Attentats ». Une reprise de la provision de 10 K€ a été comptabilisée sur la branche « Catastrophes Naturelles ».

- **La provision pour risques en cours :**

Les entreprises doivent, lors de chaque arrêté comptable évaluer et comptabiliser si nécessaire les provisions pour risques en cours relatives aux contrats en cours.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, l'entreprise calcule, pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisitions imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; Elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Une provision a été constituée sur l'exercice 2015 sur les branches : Santé à hauteur de 15 K€, le rapport étant de 113.3% et Dommages aux biens agricoles à hauteur de 8 K€, le rapport étant de 122.3%.

- **Autres Dettes**

Le poste « Autres Dettes » contient le dépôt de stabilité constitué en espèces chez la REMA en application des dispositions prévues par l'avenant N°6 du traité « STOP LOSS à prime inversée » en couverture de bilan conclu avec notre réassureur SwissLife Assurance de Biens.

Les modalités de fonctionnement de ce dépôt sont les suivantes :

- En cas de résultat bénéficiaire, 70% du bénéfice est reversé dans un fonds de stabilité qui est plafonné à 2 fois la priorité de nos XL.
- En cas de perte, l'intégralité du déficit serait mise à la charge de ce fonds.

Le dépôt de stabilité de 451 K€ à fin 2014, a fait l'objet d'une dotation sur l'exercice 2015 à hauteur de 295 K€ ; Son solde au 31 décembre 2015 s'élève à 746 K€.

Le dépôt de stabilité est rémunéré à raison de 95% du TMO de l'année. Au titre de l'exercice 2015, il a été rémunéré à 1,03 % soit une charge de 5 K€.

B) COMPTE DE RESULTAT

Produits Financiers

Le résultat de la gestion des placements est ventilé entre :

- les produits générés par le placement de fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans la partie opérations techniques sous le libellé « produits de placements alloués » pour un montant de 376 K€ pour 2015.
- les produits générés par le placement de fonds provenant des fonds propres et qui sont placés dans la partie «opérations non techniques ».

La quote-part de ces produits nets relative aux provisions techniques fait l'objet d'un transfert du compte non technique vers le compte technique non-vie.

Cette quote-part est déterminée selon les modalités réglementaires (globalement, en proportion des provisions techniques et des fonds propres).

Crédit d'impôt compétitivité emploi (C.I.C.E.)

Le montant du crédit d'impôt compétitivité emploi calculé sur l'assiette de la masse salariale de la REMA qui a fait l'objet d'une déclaration à l'URSSAF en 2015, s'établit à 11 K€. Ce crédit d'impôt sera ajouté au solde des créances reportables du fait de la non-imposition de la REMA sur l'exercice 2015 comme l'a été le crédit d'impôt compétitivité emploi relatif à l'exercice 2014 de 10 K€.

Classement des charges

En cours d'exercice, les charges relatives aux frais généraux, non affectables par destination, sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur engagement.

Lors de l'arrêté, ces comptes sont soldés par affectation des charges vers des comptes de charges par destination.

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination.
- pour celles ayant plusieurs destinations et celles non directement affectables, utilisation par la société de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs et objectifs.

Les charges sont ainsi réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres,
- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- autres charges techniques,
- charges de placements,
- charges non techniques.

Une révision des clés de répartition a été réalisée sur l'exercice 2013.

Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre du contrôle légal annuel des comptes, la REMA a réglé sur l'exercice 2015, les honoraires d'audit de l'exercice 2014, provisionnés à hauteur de 26 K€ sur l'exercice précédent, aux commissaires aux comptes soit respectivement la somme de 13 K€ au cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS et 13 K€ au cabinet Thierry MOREL Associés. Un supplément de 5 K€ chacun leur a été réglé à chaque commissaire aux comptes pour leurs travaux d'audit sur l'opération SOFIDAS et sur le dossier de la PREC Santé.

Pour l'audit de contrôle de 2015, une provision de 30 K€ a été constituée à la fin de l'exercice.

C) HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements donnés et reçus selon les dispositions en vigueur.

En décembre 2013, la Société a souscrit un contrat de location de véhicule de société sur une durée de 48 mois auprès de la Société ARVAL. Au 31 décembre 2015, le montant restant à payer était de 20 K€. Ce contrat représente un engagement donné de 20 K€.

La REMA est bénéficiaire au 31 décembre 2015, d'un engagement reçu sur IFT de 1 234 K€.

2°) DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du Plan Comptable.

III - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant.

IV - NOTES D'INFORMATIONS

1°) INFORMATIONS SUR LE BILAN

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif immobilisé

	MOUVEMENTS				AMORTISSEMENTS et PROVISIONS				Valeur Nette Au Bilan
	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisitions 2015	Cessions 2015	Valeur Brute au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014	Dotations 2015	Reprise 2015	Montant au 31/12/2015	
2 Actifs incorporels	27	3	-	30	27	3	-	30	-
3a Terrains et constructions	1 527	-	-	1 527	969	38	4	1 003	524
3b Placements Entreprises liées	107	-	-	107	-	-	-	-	107
3c Autres placements	25 597	1 785	468	26 914	-	-	-	-	26 914
7a Actifs corporels	113	63	-	176	98	5	-	103	73
									0
Total Général	27 371	1 851	468	28 754	1 094	46	4	1 136	27 618

Tableau de variation des capitaux propres

	Fonds d'établissement	Primes liées au capital social	Réserves de réévaluation	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture N-1	838	171	229	17 083	689	753	19 763
- Affectation du résultat N-1					753	-	-
- Dotation de la réserve de capitalisation				52			52
- Résultat N						139	139
Situation à la clôture N	838	171	229	17 135	1 441	139	19 953

Tableau des créances et dettes au 31 Décembre 2015

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est calculée individuellement pour tenir compte des risques encourus.

CREANCES	Valeur Brute	Provision Pour dépréciation	Valeur Nette	Jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Primes acquises et non émises	1	-	1	1	-	-
Créances assurances directes	221	129	92	92	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	82	-	82	82	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-
Etat et autres organismes sociaux	224	-	224	224	-	-
Débiteurs divers	33	-	33	33	-	-
Total Créances	561	129	432	432	-	-

DETTES	Valeur Brute	Provision Pour dépréciation	Valeur Nette	Jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	749	-	749	749	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 373	-	1 373	1 373	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	105	-	105	105	-	-
Personnel	33	-	33	33	-	-
Etat et autres Organismes publics	275	-	275	275	-	-
Créanciers divers	312	-	312	312	-	-
Total Dettes	2 847	-	2 847	2 847	-	-

2°) INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Evolution des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'INVENTAIRE	Exercice de SURVENANCE					
	2011 n - 4	2012 n - 3	2013 n - 2	2014 n - 1	2015 N	
2013	Règlements	1 410	1 706	1 634		
	Provisions	563	542	2 221		
	Total sinistres	1 973	2 248	3 855		
	Cotisations acquises	3 991	4 110	4 472		
	% S / P	49,44	54,70	86,20		
2014	Règlements	1 458	1 749	2 993	4 549	
	Provisions	542	213	549	1 836	
	Total sinistres	2 000	1 962	3 542	6 385	
	Cotisations acquises	3 991	4 112	4 475	9 223	
	% S / P	50,11	47,71	79,15	69,23	
2015	Règlements	1 526	1 764	3 072	6 108	5 624
	Provisions	446	99	303	387	1 892
	Total sinistres	1 972	1 863	3 375	6 495	7 516
	Cotisations acquises	3 991	4 112	4 475	9 240	11 948
	% S / P	49,41	45,31	75,42	70,29	62,91

PERSONNEL	Personnel Salarié 2015	Personnel Non Salarié 2015	Personnel Salarié 2014	Personnel Non Salarié 2014
Direction		1		1
Cadres.....	3		4	
Non cadres	5		8	
Total	8	1	12	1

PERSONNEL	2015	2014
Salaires et rémunérations	347	374
Charges sociales.....	193	187
Autres.....	12	13
Total	551	574

(en milliers d'euros)

Ventilation des produits et charges de placements

	Revenus et frais financiers dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
PRODUITS DE PLACEMENTS			
Revenus des participations	-		-
Revenus des placements immobiliers		92	92
Revenus des autres placements		817	817
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	-	909	909
FRAIS FINANCIERS (Commissions, Honoraires, Agios) = ligne 5a du compte de résultat non technique		67	54

Résultats techniques par contrats

	Santé (Cat. 20)	Dommmages aux Biens Particuliers (Cat. 24)	Dommmages aux Biens Professionnels (Cat. 25)	Dommmages aux Biens Agricoles (Cat. 26)	Dommmages aux Biens Profes + Agricoles	Dommmages aux biens	
1 Primes et accessoires émis	+	8 559	2 241	549	518	1 067	3 308
2 Annulations et charge des ristournes	-	88	10	6	3	9	19
3 Primes à émettre nettes de primes à annuler, à la clôture de l'ex	+/-					0	0
4 Primes à émettre nettes de primes à annuler, à l'ouverture de l'ex	+/-		1			0	1
5 <u>Sous-total : Primes nettes (1-2+3-4)</u>		8 471	2 230	543	515	1 058	3 288
6 Provisions pour primes non acquises à la clôture	-	8	215	64	26	90	305
7 Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	+	9	218	64	29	93	311
8 <u>Sous-total : Primes de l'exercice (5-6+7)</u>		8 472	2 233	543	518	1 061	3 294
10 Sinistres payés	-	5 384	1 720	324	351	675	2 395
11 Versements périodiques de rentes payés	-						
12 Recours encaissés	+		83	42	15	57	140
13 Frais de gestion des sinistres	-		172	35	35	70	242
14 Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice	-	912	3 749	604	547	1 151	4 900
15 Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice	+	746	4 297	641	386	1 027	5 324
16 Prévisions de recours à encaisser à la clôture de l'exercice	+		76	19	28	47	123
17 Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture de l'exercice	-		75	10	3	13	88
18 Autres provisions techniques à la clôture de l'exercice	-	15	312	66	50	116	428
19 Autres provisions techniques à l'ouverture de l'exercice	+	202	321	57	29	86	407
20 Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	-						
21 <u>Sous-total : Charge des prestations (10+11-12+13+14-15-16+17+18-19-20)</u>		5 363	1 251	280	528	808	2 059
30 Participations aux bénéfices	-						
31 Frais d'acquisition	-	3 030	334	82	77	159	493
32 Frais d'administration et autres charges techniques nets	-	682	670	163	155	318	988
33 Subventions d'exploitation reçues	+						
34 Produits des placements alloués	+	17	260	43	21	64	324
35 Intérêts techniques nets de cessions	-						
36 <u>Sous-total : Produits financiers nets (34-35)</u>		17	260	43	21	64	324
37 Primes cédées aux réassureurs	-	5 778	412	91	90	181	593
38 Part des réassureurs dans les prestations payées	+	3 674	237	13	48	61	298
39 Part des réass dans les provisions techniques à la clôture de l'ex	+	620	75	6	32	38	113
40 Part des réass dans les provisions techniques à l'ouverture de l'ex	-	672	372	23	84	107	479
41 Part des réassureurs /PB incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	+						
42 Part des réassureurs dans les participations aux bénéfices	-						
43 Commissions reçues des réassureurs	+	2 260	54	11	11	22	76
44 <u>Sous-total : Charges de réassurance (37-38-39+40+41-42-43)</u>		-104	418	84	83	167	585
46 <u>RESULTAT TECHNIQUE(8-21-30-31-32+33+36-44)</u>		<u>-482</u>	<u>-180</u>	<u>-23</u>	<u>-304</u>	<u>-327</u>	<u>-507</u>

Résultats techniques par contrats

	Catastrophes Naturelles (Cat. 27)	Protection Juridique (Cat. 29)	Sous-total Affaires Directes	Acceptations en France	TOTAL GENERAL
1 Primes et accessoires émis +	351	252	12 471		12 471
2 Annulations et charge des ristournes -	2	1	110		110
3 Primes à émettre nettes de primes à annuler, à la clôture de l'ex +/-		2	1		1
4 Primes à émettre nettes de primes à annuler, à l'ouverture de l'ex +/-					0
5 <u>Sous-total : Primes nettes (1-2+3-4)</u>	349	253	12 362	0	12 362
6 Provisions pour primes non acquises à la clôture -	32	26	373		373
7 Provisions pour primes non acquises à l'ouverture +	33	27	381		381
8 <u>Sous-total : Primes de l'exercice (5-6+7)</u>	350	254	12 370	0	12 370
10 Sinistres payés -	76	91	7 947		7 947
11 Versements périodiques de rentes payés -					
12 Recours encaissés +		8	149		149
13 Frais de gestion des sinistres -	7	9	259		259
14 Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice -	281	214	6 309		6 309
15 Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice +	345	230	6 645		6 645
16 Prévisions de recours à encaisser à la clôture de l'exercice +			124		124
17 Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture de l'exercice -			88		88
18 Autres provisions techniques à la clôture de l'exercice -	86		529		529
19 Autres provisions techniques à l'ouverture de l'exercice +	96		706		706
20 Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques -					
21 <u>Sous-total : Charge des prestations (10+11-12+13+14-15-16+17+18-19-20)</u>	9	76	7 508	0	7 508
30 Participations aux bénéfices -					
31 Frais d'acquisition -	52	38	3 613		3 613
32 Frais d'administration et autres charges techniques nets -	105	76	1 851		1 851
33 Subventions d'exploitation reçues +					
34 Produits des placements alloués +	19	15	376		376
35 Intérêts techniques nets de cessions -					
36 <u>Sous-total : Produits financiers nets (34-35)</u>	19	15	376	0	376
37 Primes cédées aux réassureurs -	229	31	6 632		6 632
38 Part des réassureurs dans les prestations payées +	37		4 009		4 009
39 Part des réass dans les provisions techniques à la clôture de l'ex +	152		885		885
40 Part des réass dans les provisions techniques à l'ouverture de l'ex -	151		1 302		1 302
41 Part des réassureurs /PB incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques +					
42 Part des réassureurs dans les participations aux bénéfices -					
43 Commissions reçues des réassureurs +	7	6	2 350		2 350
44 <u>Sous-total : Charges de réassurance (37-38-39+40+41-42-43)</u>	184	25	690	0	690
46 <u>RESULTAT TECHNIQUE (8-21-30-31-32+33+36-44)</u>	19	54	-916	0	-916

PLACEMENTS au 31 décembre 2015

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)

NATURE DES PLACEMENTS	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
- Placements immobiliers	1 527	524	1 700
- Obligations et autres titres à revenu fixe	21 842	21 413	22 892
- Actions et titres à revenu variable autres qu'OPCVM	601	625	3 324
- Parts d'OPCVM	4 006	4 006	4 470
- Parts d'OPCVM à revenu fixe	518	518	518
- Prêts et effets assimilés en France	55	55	55
- Autres instruments financiers à terme	80	44	53
Total	28 629	27 185	33 012
dont			
- Placements évalués selon R 332-19	21 842	21 413	22 892
- Placements évalués selon R 332-20... ..	6 652	5 673	10 012
- Autres affectations ou sans affectation	55	55	55
- Autres instruments financiers à terme	80	44	53
Total	28 629	27 185	33 012
dont			
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les suivantes	28 494	27 086	32 904
- Autres affectations ou sans affectation.....	135	99	108
Total	28 629	27 185	33 012

Etat détaillé des placements (en euros)

Nombre et désignation des valeurs	Dev	Affect	Localisation	Valeurs inscrite au bilan		Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur Brute	Corr. Valeur			

Tableau A :

23 - PLACEMENTS FINANCIERS

231 - OBLIGATIONS, TITRES DE CREANCE NEGOCIABLES, PRETS

2310 - OBLIGATIONS COTEES

BOND - CORPORATE

700 000,00	DE000A0Z2A12	EWE A GEWE 5 1/4 07/16/21	EUR	F	FR	848 400,00	-48 419,53	799 980,47	842 765,00	700 000,00
500 000,00	FR0010870949	ALSTOM S ALOTFP 4 1/2 03/18/20	EUR	F	FR	560 840,00	-23 842,95	536 997,05	565 980,00	500 000,00
500 000,00	FR0011075043	TIGF TTLINF 4.339 07/07/21	EUR	F	FR	574 020,00	-23 890,44	550 129,56	578 035,00	500 000,00
1 000 000,00	FR0011178946	CSSE REFIN L'HAB CRH 4 06/17/2	EUR	F	FR	999 680,00	56,68	999 736,68	1 220 510,00	1 000 000,00
500 000,00	FR0011193515	BOUYGUES ENFP 4 1/2 02/09/22	EUR	F	FR	511 650,00	-4 136,02	507 513,98	593 845,00	500 000,00
1 500 000,00	FR0011234921	LEGRAND SA LRFP 3 3/8 04/19/22	EUR	F	FR	1 624 500,01	-36 946,23	1 587 553,78	1 713 240,00	1 500 000,00
500 000,00	FR0011342740	ALSTOM S ALOTFP 2 1/4 10/11/17	EUR	F	FR	508 062,25	-3 065,68	504 996,57	514 205,00	500 000,00
500 000,00	XS0197646218	CITIGROUP INC C 5 08/02/19	EUR	F	FR	542 950,01	-31 764,62	511 185,39	576 210,00	500 000,00
500 000,00	XS0304756405	ASML HOLDING NV ASML 5 3/4 06/	EUR	F	FR	536 900,00	-26 475,10	510 424,90	538 280,00	500 000,00
610 000,00	XS0335134705	GLAXOSMITHKLINE GSK 5 5/8 12/1	EUR	F	FR	681 980,01	-25 724,33	656 255,68	675 312,70	610 000,00
500 000,00	XS0350890470	GE CAP EUR FUND GE 6.025 03/01	EUR	F	FR	662 900,00	-12 638,90	650 261,10	751 610,00	500 000,00
1 000 000,00	XS0437957086	BASF SE BASGR 4 5/8 07/07/17	EUR	F	FR	1 096 400,00	-55 201,06	1 041 198,94	1 067 030,00	1 000 000,00
500 000,00	XS0454773713	KPN NV KPN 5 5/8 09/30/24	EUR	F	FR	551 000,00	-12 981,73	538 018,27	647 085,00	500 000,00
1 100 000,00	XS0542591580	INVESTOR AB INVSA 3 1/4 09/17/	EUR	F	FR	1 096 700,01	1 881,54	1 098 581,55	1 185 063,00	1 100 000,00
500 000,00	XS0546725358	CIE DE ST GOBAIN SGOPF 4 10/08	EUR	F	FR	546 500,00	-13 054,93	533 445,07	548 285,00	500 000,00
500 000,00	XS0616395199	ADECCO INT FIN ADENVX 4 3/4 04	EUR	F	FR	552 270,00	-16 803,85	535 466,15	547 490,00	500 000,00
400 000,00	XS0787527349	PHILIP MORRIS IN PM 2 7/8 05/3	EUR	F	FR	413 520,00	-2 123,30	411 396,70	444 804,00	400 000,00
500 000,00	XS0823954580	CARGILL INC CARGIL 1 7/8 09/04	EUR	F	FR	510 290,00	-2 332,23	507 957,77	522 800,00	500 000,00
500 000,00	XS0832466931	RENTOKIL INITIAL RTOLN 3 3/8 0	EUR	F	FR	513 585,00	-5 724,30	507 860,70	542 550,00	500 000,00
500 000,00	XS0856014583	BAT HOLDINGS BV BATSLN 2 3/8 0	EUR	F	FR	500 850,00	-146,44	500 703,56	528 000,00	500 000,00
500 000,00	XS0861594652	AT&T INCT 1 7/8 12/04/20	EUR	F	FR	502 950,00	-523,20	502 426,80	521 475,00	500 000,00
400 000,00	XS0934983999	MCDONALD'S CORP MCD 2 06/01/23	EUR	F	FR	394 684,00	931,78	395 615,78	414 720,00	400 000,00
500 000,00	XS1040506112	BP CAPITAL PLC BPLN 2.177 09/2	EUR	F	FR	503 250,00	-506,05	502 743,95	525 635,00	500 000,00
1 500 000,00	XS1168962063	BMW FINANCE NV BMW 1 01/21/25	EUR	F	FR	1 491 300,00	775,14	1 492 075,14	1 428 945,00	1 500 000,00
1 000 000,00	XS1195056079	ROCHE FINANCE EU ROSW 0 7/8 02	EUR	F	FR	997 430,00	203,63	997 633,63	978 410,00	1 000 000,00
TOTAL BOND - CORPORATE						17 722 611,29	-342 452,12	17 380 159,17	18 472 284,70	16 710 000,00

BOND - GOVERNMENT

700 000,00	BE0000321308	BELGIAN 0321 BGB 4 1/4 09/28/2	EUR	F	FR	828 422,00	-41 314,97	787 107,03	861 735,00	700 000,00
751 000,00	FR0010466938	FRANCE O.A.T. FRTR 4 1/4 10/25	EUR	F	FR	888 445,75	-21 740,00	866 705,75	961 617,95	751 000,00
1 200 000,00	FR0011196856	FRANCE O.A.T. FRTR 3 04/25/22	EUR	F	FR	1 230 435,00	-10 352,68	1 220 082,32	1 401 600,00	1 200 000,00
600 000,00	FR0011337880	FRANCE O.A.T. FRTR 2 1/4 10/25	EUR	F	FR	623 952,00	-3 178,59	620 773,41	674 160,00	600 000,00
400 000,00	XS0611783928	RESEAU FERRE FRA RESFER 4 1/4	EUR	F	FR	547 960,00	-10 056,69	537 903,31	520 356,00	400 000,00

TOTAL BOND - 4 119 214,75 -86 642,93 4 032 571,82 4 419 468,95 3 651 000,00

TOTAL 2310 - OBLIGATIONS COTEES 21 841 826,04 -429 095,05 21 412 730,99 22 891 753,65 20 361 000,00

TOTAL 231 - OBLIGATIONS, CREANCE NEGOCIABLES, PRETS 21 841 826,04 -429 095,05 21 412 730,99 22 891 753,65 20 361 000,00

TOTAL Tableau A : 21 841 826,04 -429 095,05 21 412 730,99 22 891 753,65 20 361 000,00

Tableau B :

21 - PLACEMENTS IMMOBILIERS

219 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION

2192 - IMMEUBLES BATIS

AUNEAU	26 RUE PASTEUR	EUR	F	FR	206 837,37	-130 884,67	75 952,70	185 000,00	0,00
BONNEVAL	11 RUE DE CHARTRES	EUR	F	FR	87 273,08	-67 004,91	20 268,17	65 000,00	0,00
CHARTRES	27 RUE DU DOCTEUR GIBERT	EUR	F	FR	206 306,80	-162 095,21	44 211,59	135 000,00	0,00
CHARTRES	8 RUE HENRI IV	EUR	F	FR	280 676,20	-210 819,87	69 856,33	560 000,00	0,00
CHATEAUDUN	8 RUE GAMBETTA	EUR	F	FR	202 669,23	-144 001,49	58 667,74	145 000,00	0,00
CHATEAUDUN	48-50 RUE GAMBETTA	EUR	F	FR	23 586,69	-15 926,85	7 659,84	65 000,00	0,00
DREUX	19 RUE ROTROU	EUR	F	FR	77 865,28	-63 267,92	14 597,36	220 000,00	0,00
ILLIERS COMBRAY	8 BIS RUE DU MARCHE	EUR	F	FR	144 048,67	-90 926,05	53 122,62	145 000,00	0,00
VOVES	5 RUE LOIGNY LA BATAILLE	EUR	F	FR	297 913,27	-117 912,78	180 000,49	180 000,00	0,00

TOTAL 2192 - IMMEUBLES BATIS 1 527 176,59 -1 002 839,75 524 336,84 1 700 000,00 0,00

TOTAL 219 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION 1 527 176,59 -1 002 839,75 524 336,84 1 700 000,00 0,00

23 - PLACEMENTS FINANCIERS

230 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

2300 - ACTIONS ET TITRES COTES

EQUITY

21 250,00	CH0038863350	NESTLE SA-REG	CHF	F	FR	11 715,80	-930,49	10 785,31	1 458 368,21	0,00
8 603,00	FR0000120073	AIR LIQUIDE SA	EUR	F	FR	305 250,84	0,00	305 250,84	891 700,95	0,00
21 659,00	US7802591070	ROYAL DUTCH SHELL PLC-ADR	USD	F	FR	227 616,62	25 074,27	252 690,89	917 706,94	0,00

TOTAL EQUITY 544 583,26 24 143,78 568 727,04 3 267 776,10 0,00

TOTAL 2300 - ACTIONS ET TITRES COTES 544 583,26 24 143,78 568 727,04 3 267 776,10 0,00

Nombre et désignation des valeurs			Dev	Affec	Locali sation	Valeurs inscrite au bilan		Valeur	Valeur de	Valeur de
						Valeur Brute	Corr. Valeur	nette	réalisation	remboursemen
2301 - ACTIONS ET PARTS D'AUTRES OPCVM DE TRESORERIE										
EQ FUND										
18,00	FR0010899179	SLF (F) BOND CASH EQUI TGT I	EUR	F	FR	191 490,12	0,00	191 490,12	191 508,30	0,00
13,00	FR0010089649	SLF (F) MONEY MARKET EURO I	EUR	F	FR	326 207,18	0,00	326 207,18	326 209,38	0,00
TOTAL EQ FUND						517 697,30	0,00	517 697,30	517 717,68	0,00
TOTAL 2301 - ACTIONS ET PARTS D'AUTRES OPCVM DE TRESORERIE						517 697,30	0,00	517 697,30	517 717,68	0,00
2302 - ACTIONS ET PARTS D'AUTRES OPCVM DIVERSIFIEES										
EQ FUND										
101,00	FR0010661124	SW LF F EQ EURP MIN VLT LTY-I	EUR	F	FR	715 063,06	0,00	715 063,06	1 045 795,41	0,00
25 669,00	IE00B32W0K18	ISHARES S&P 500 EUR HEDGED	EUR	F	FR	1 193 279,28	0,00	1 193 279,28	1 204 517,83	0,00
7 005,00	IE00B42Z5J44	ISHARES MSCI JPN EUR HEDGED	EUR	F	FR	280 710,66	0,00	280 710,66	314 349,38	0,00
9 850,00	IE00B51B7Z02	HSBC MSCI CANADA UCITS ETF	EUR	F	FR	140 251,20	0,00	140 251,20	119 579,00	0,00
24 921,00	IE00BJ0KDR00	DBX MSCI USA (DR)	EUR	F	FR	1 087 681,11	0,00	1 087 681,11	1 212 157,44	0,00
4 194,00	LU0322252338	DBX MSCI PACIFIC EX JAPAN	EUR	F	FR	178 328,88	0,00	178 328,88	175 728,60	0,00
369,56	LU0650751562	UNI-GLOBAL-EQ EM MKTS-SA CEUR	EUR	F	FR	411 017,53	0,00	411 017,53	397 705,69	0,00
TOTAL EQ FUND						4 006 331,72	0,00	4 006 331,72	4 469 833,35	0,00
TOTAL 2300 - ACTIONS ET PARTS D'AUTRES OPCVM DIVERSIFIEES						4 006 331,72	0,00	4 006 331,72	4 469 833,35	0,00
2305 - ACTIONS ET TITRES NON COTES										
EQUITY										
1 980,00	864429-1	ACTIONS SACIEL	EUR	F	FR	3 960,00	0,00	3 960,00	3 960,00	0,00
TOTAL EQUITY						3 960,00	0,00	3 960,00	3 960,00	0,00
TOTAL 2305 - ACTIONS ET TITRES NON COTES						3 960,00	0,00	3 960,00	3 960,00	0,00
TOTAL 230 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE						5 072 572,28	24 143,78	5 096 716,06	8 259 287,13	0,00
26 - PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES										
260 - PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES										
2605 - ACTIONS ET TITRES NON COTES										
PARTICIPATION										
501,00	QS0000300000	WILHELM	EUR	F	FR	50 100,00	0,00	50 100,00	50 054,91	0,00
20,00	QS0000400000	DOMUS SAS	EUR	F	FR	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
TOTAL						52 100,00	0,00	52 100,00	52 054,91	0,00
TOTAL 2605 - ACTIONS ET TITRES NON COTES						52 100,00	0,00	52 100,00	52 054,91	0,00
TOTAL 260 - PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES						52 100,00	0,00	52 100,00	52 054,91	0,00
TOTAL 26 - PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES						52 100,00	0,00	52 100,00	52 054,91	0,00
TOTAL Tableau B :						6 651 848,87	-978 695,97	5 673 152,90	10 011 342,04	0,00
Tableau C : classe 2 non admis										
262 - CREANCES RATTACHEES AUX PARTICIPATIONS										
LOAN WILHELM										
70 310,00	PR0026200002	LOAN WILHELM SOF	EUR	F	FR	55 310,00	0,00	55 310,00	55 310,00	0,00
TOTAL						55 310,00	0,00	55 310,00	55 310,00	0,00
TOTAL 262 - CREANCES RATTACHEES AUX PARTICIPATIONS						55 310,00	0,00	55 310,00	55 310,00	0,00
TOTAL AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS						55 310,00	0,00	55 310,00	55 310,00	0,00
48 - Compte de régul Valeur Intrinsèque										
483 - Compte de régul Valeur Intrinsèque										
4831 - Compte de régul Valeur Intrinsèque										
OPT EQUITY										
3 700,00	A11 FP 0616P100	A1 FP Put @ 100 20160617	EUR	L	FR	16 661,00	-9 972,85	6 688,15	22 385,00	0,00
9 100,00	NESN SW 0616P60	NESN VX Put @ 60 20160617	CHF	L	FR	35 989,44	-25 213,20	10 776,24	7 120,67	0,00
17 400,00	RD NA 12 16 P18	RDSA NA Put @ 18 20161216	EUR	L	FR	27 666,00	-1 491,43	26 174,57	23 838,00	0,00
TOTAL OPT EQUITY						80 316,44	-36 677,48	43 638,96	53 343,67	0,00
TOTAL 4831 - Compte de régul Valeur Intrinsèque						80 316,44	-36 677,48	43 638,96	53 343,67	0,00
TOTAL 483 - Compte de régul Valeur Intrinsèque						80 316,44	-36 677,48	43 638,96	53 343,67	0,00
TOTAL Tableau C : classe 2 non admis						135 626,44	-36 677,48	98 948,96	108 653,67	0,00
TOTAUX DES PLACEMENTS						28 629 301,35	-1 444 468,50	27 184 832,85	33 011 749,36	20 361 000,00

RESOLUTIONS

REMA - REUNION DES MUTUELLES

D'ASSURANCES REGIONALES

Siège 137 rue Victor Hugo 92300 Levallois Perret

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS
Exercice clos le 31/12/2015**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport sur la situation technique, du rapport sur la gestion financière et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé

DEUXIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 du décret n° 2015- 513 du 7 mai 2015, l'assemblée générale prend acte que le solde du montant de la réserve de capitalisation au bilan au 31/12/2015 d'un montant de 802 852,75 € a été viré à effet du 01/01/2016 au compte « autres réserves ».

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et après avoir constaté que

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est un bénéfice de 138 825,07 €

décide de l'affecter au poste report à nouveau de 1 441 531,43 €

qui passe ainsi à 1 580 356,50 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 IV 1° du Code des Assurances, déclare en approuver les termes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les contrats d'assurances, visé par l'article R 322-57 IV 2° du Code des Assurances, déclare en approuver les termes.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 30 000 € le montant de l'allocation aux membres du Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler en qualité d'administrateur **Monsieur Marc COHEN** pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Préalablement à la séance, Monsieur Marc COHEN a déclaré accepter les fonctions qui lui seraient proposées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur **Madame Marie Hélène POIRIER** pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Préalablement à la séance, Madame Marie Hélène POIRIER a déclaré accepter les fonctions qui lui seraient proposées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur **Madame Aurélie DORE** pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Préalablement à la séance, Madame Aurélie DORE a déclaré accepter les fonctions qui lui seraient proposées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus Adoptées



Assurances Mutuelles

Réunion des Mutuelles d'Assurances Régionales

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes,
régie par le Code des Assurances

www.rema-assurances.fr

Siège social

137, rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS PERRET

Direction et bureaux

8, rue Henri IV
C.S. 20263
28008 Chartres Cedex

Tél. 02.37.84.04.50

Fax. 02.37.36.01.14

REMA distribue sous deux marques :

« Assurances Mutuelles d'Eure et Loir » et « MACI »

